

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 1

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 48. Pouvoirs : 9

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL), M. Henri JARUGA (pouvoir à Mme Johanne MASCLET).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

6 – Personnel

6.1 – Modification du tableau des effectifs – Suppression de postes

La CAD s'est dotée en 2002 d'une compétence facultative en matière d'archéologie préventive.

Cette compétence a pour objet « d'assurer (...) la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par des travaux publics ou privés concourant à l'aménagement. Elle a également pour objet l'interprétation et la diffusion des résultats obtenus ».

L'exercice de cette compétence repose sur trois activités principales : le diagnostic archéologique, la fouille archéologique et la recherche archéologique, lesquelles nécessitent un haut niveau de main d'œuvre. Le mode de financement de ce service public lui confère la nature industrielle et commerciale, induisant d'un point de vue légal l'autonomie budgétaire et l'équilibre financier.

L'efficacité de cet outil au service de l'aménagement du territoire et du développement culturel des habitants a conduit le pôle archéologique de la CAD à devenir le plus important service territorial d'archéologie préventive au niveau national.

Toutefois, de par son mode de financement, l'équilibre budgétaire ne repose que sur une très forte activité opérationnelle. Depuis 2013, cet équilibre est rompu par le contexte économique qui aboutit à une diminution importante des projets d'aménagement tant publics que privés. Cette situation a conduit l'unanimité des élus de la CAD à souhaiter retrouver l'équilibre du budget archéologie en 2017. Ce souhait contraint la CAD à se séparer au 1^{er} janvier 2015 d'environ 30% des effectifs du service archéologique en ne renouvelant pas 22 contrats à durée déterminée arrivés à leur terme.

L'absence de perspective économique favorable et la persistance d'un déséquilibre budgétaire important, équivalent à 3,6 millions de pertes à compenser au budget 2015, de l'activité archéologique conduisent aujourd'hui la CAD à envisager le licenciement d'une partie des effectifs restants.

Les postes à supprimer sont les suivants :

Postes	Catégorie	Emploi
5 chargés d'études	A	1 PAO
		3 responsables d'opération
		1 responsable d'opération et céramologue
4 assistants d'études de fouilles	B	2 responsables d'opération
		1 RO Adjoint
		1 topographe et RO Adjoint
6 techniciens supérieurs de fouilles	C	3 techniciens de fouilles
		1 Technicien supérieur de fouilles
		1 technicien bâtiment
		1 topographe et RO Adjoint

Le CT s'est réuni le 20 avril 2015 ; les représentants du personnel ont émis un avis défavorable et unanime sur la suppression de ces 15 postes CDI, par conséquent et conformément à la réglementation, un nouveau CT s'est réuni le 19 mai 2015. Lors de cette seconde réunion, a eu lieu un scrutin secret qui a donné « 5 voix pour et 5 voix contre ».

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- de supprimer les emplois budgétaires de la direction de l'archéologie préventive définis ci-dessus,
- et de m'autoriser ou mon représentant délégué à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (38 voix POUR et 19 ABSTENTIONS).

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 2

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : 10

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLLET, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL), M. Henri JARUGA (pouvoir à Mme Johanne MASCLLET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER),

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

2 – Instruction des dossiers droits des sols « ADS »

2.1 - Contractualisation avec les communes pour l'instruction des dossiers droits des sols « ADS » par la CAD

L'article 134 de la loi ALUR du 24 mars 2014, modifiant l'article L422-8 du code de l'urbanisme, mettra fin au 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat au profit des communes de la CAD, pour l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme.

Comme annoncé lors d'un précédent conseil communautaire, les communes qui le souhaitent se sont vues proposer la mutualisation, sous l'égide de la CAD, de l'instruction de ces actes.

Cette mutualisation n'a aucun caractère obligatoire et n'entraîne de surcroît aucun transfert supplémentaire de compétence de la Commune à la CAD.

Il s'agit d'une coopération de nature contractuelle ayant pour objet la mise en place d'un « service commun » doté de missions fonctionnelles, librement créé par la Communauté et les communes qui le souhaitent, dans les conditions et formes définies à l'article L5211-4-2 du CGCT. Cette disposition prévoit la signature préalable d'une convention entre la CAD et les communes intéressées, afin de régler les modalités notamment financières de cette mutualisation.

Dans ce cas, les communes conservent pour autant la pleine et entière responsabilité juridique de ces actes d'urbanisme. Le maire en reste le seul signataire, et ses services assurent le rôle de « guichet unique » vis-à-vis des pétitionnaires.

La CAD a proposé aux communes d'opter à leur convenance pour l'une des trois solutions suivantes :

- Option 1 : Mutualisation de l'instruction de l'ensemble de vos autorisations d'urbanisme (ADS) : certificats d'urbanisme (CUB), déclarations préalables (DP), permis de construire (PC), permis de démolir (PD), permis d'aménager (PA)
- Option 2 : Mutualisation uniquement des PC et CUB,
- Option 3 : Aucune mutualisation.

Cette mutualisation aurait pour contrepartie le versement par la Commune à la CAD d'une contribution financière annuelle :

- Mutualisation de l'ensemble des ADS : 2, 50 euros par habitant/an,
- Mutualisation des PC et CUB : 1,75 euros par habitant/an.

Ces tarifs ont été calculés de manière à couvrir exclusivement les coûts estimatifs qui seront à la charge de la communauté pour faire fonctionner ce « service commun ».

A ce jour, les communes ont répondu comme indiqué au tableau annexé.

Aux options 1 et 2, correspond une convention distincte dont les projets figurent en annexe au présent point.

Je vous propose donc, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer les conventions de création et de mise en œuvre du service commun d'instruction des autorisations « droit du sol »,
- de m'autoriser à signer tout autre acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 3

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : 10

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLLET, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL), M. Henri JARUGA (pouvoir à Mme Johanne MASCLLET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER),

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Prospective et financements extérieurs

3.1 – Réflexion sur la mise en œuvre d'un schéma directeur des usages et services numériques

Le territoire de la CAD travaille à la mise en place des infrastructures numériques de son territoire, facteur indispensable de son aménagement.

Après cette phase d'installation de ces infrastructures, il faut désormais envisager leur utilisation pour les mettre au service de ses populations.

En effet, aujourd'hui avec Internet, les réseaux sociaux, les smartphones, les tablettes, la profusion de données...le numérique est désormais installé dans notre quotidien et devient un enjeu majeur de développement des territoires qui doivent s'organiser pour permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une amélioration significative de l'accès aux services en matière de santé, d'emploi, de formation, d'enseignement, de mobilité, de prise en charge de la personne âgée...

L'usage du numérique est aussi un élément important de cohésion sociale et d'égalité territoriale en permettant aux communes plus rurales et à leur population l'accès à ces services.

De nouveaux modèles économiques, de nouvelles organisations émergent de ce développement numérique qui devient un atout important d'attractivité territoriale.

Il est important que la CAD ne prenne aucun retard dans ce domaine, notamment pour éviter une fracture et une précarité numérique, et, pour cela, doit s'engager dans une réflexion sur un schéma directeur des usages et services numériques (SDUS). Celui ci concernera aussi bien des activités internes (dématérialisation...) qu'externes pour ses habitants.

La Région Nord Pas de Calais, très engagée sur cette thématique, souhaite en faire un outil transversal de résilience territoriale. A ce titre, elle accompagne les territoires, volontaires pour engager une réflexion sur un SDUS, financièrement sur les études opérationnelles ainsi que sur l'ingénierie nécessaire.

Par ailleurs, le SDUS sera un facteur essentiel dans le volet européen de l'ITI (investissement territorial intégré) de la politique de la ville.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver l'engagement de la CAD dans une réflexion pour l'élaboration de son SDUS, sans engagement financier de la part de la CAD sur la durée du PPI qui a été approuvé,
- d'approuver la recherche de toutes les aides financières pour y contribuer,
- et d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 4

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : 10

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLLET, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL), M. Henri JARUGA (pouvoir à Mme Johanne MASCLLET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER),

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Grands travaux et Patrimoine

4.1 – Mode de gestion future de Sourcéa – Saisine de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux)

La CAD a entrepris la construction d'un grand équipement d'intérêt communautaire au sein de l'Ecoquartier du Raquet.

Sourcéa comprend un espace sport/loisirs dédié à la pratique de la natation et de différentes activités aquatiques. Il comprendra également un espace de balnéo-détente très important destiné à offrir aux habitants du territoire un service de qualité. Cet équipement, outil d'attractivité du territoire au cœur de notre agglomération et du Raquet, ouvrira ses portes au public en décembre 2016.

Afin de préparer cette ouverture, il est nécessaire pour la CAD d'engager une réflexion devant lui permettre de retenir le meilleur mode de gestion pour Sourcéa.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la saisine de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) de la CAD sur le choix d'un mode de gestion de Sourcéa, pour qu'en application des dispositions légales (articles L1411-4 et L1413-1 du CGCT), cette commission émette un avis préalable à la présentation du rapport qui permettra au Conseil de choisir un mode de gestion, et de lancer les procédures ad hoc,
- de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 5

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER),

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Finances

5.1 – Fonds de concours à la commune de Raimbeaucourt – Année 2010 – Modification de l'affectation - Avenant n°1 à la convention de fonds de concours CAD/Commune

Par délibération en date du 7 mai 2010, le Conseil communautaire a adopté la proposition d'affectation de fonds de concours déposée par la commune de Raimbeaucourt au titre de l'année 2010 :

→ 18 440 euros affectés en investissement aux travaux de réalisation d'un parking au centre ville

A la suite de cette décision, La CAD a passé le 01/10/2010 avec la commune de Raimbeaucourt la convention fixant les modalités de versement de ce fonds de concours.

La commune de Raimbeaucourt demande à la CAD de modifier comme suit l'affectation de son fonds de concours 2010 :

→ 18 440 euros affectés en investissement aux **travaux d'extension de l'école Jules Ferry.**

Il est proposé de modifier l'affectation du fonds de concours de la commune de Dechy/année 2010 selon la demande de celle-ci et de passer un avenant à la convention signée entre la CAD et la commune le 01/10/2010 pour contractualiser le changement d'affectation du fonds de concours.

Les dispositions de cet avenant n°1 sont les suivantes :

→ *Le contenu de l'article 2 de la convention relatif à la destination du fonds de concours est modifié comme suit*

2.1 – Le fonds de concours est accordé en considération de l'opération suivante, se rattachant à un équipement communal : **travaux d'extension de l'école Jules Ferry.**

→ L'annexe visée à l'article 2 de la convention est remplacée par une nouvelle annexe

→ Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

→ L'avenant entre en vigueur à compter de sa souscription par les parties.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de modifier selon les termes de la demande de la commune de Raimbeaucourt, l'affectation de son fonds de concours / 2010,
- de passer l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours 2010 présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 6

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER),

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Finances

5.2 – Fonds de concours à la commune d'Estrées – Année 2013 – Modification de l'affectation - Avenant n°1 à la convention de fonds de concours CAD/Commune

Par délibération en date du 21 novembre 2013, le Conseil communautaire a adopté la proposition d'affectation de fonds de concours déposée par la commune d'Estrées au titre de l'année 2013 :

→ 36 000 euros affectés en investissement aux opérations suivantes : Réfection du clocher de l'église – Amélioration et sécurisation de la circulation et de la qualité des espaces publics

A la suite de cette décision, la CAD a passé avec la commune d'Estrées la convention fixant les modalités de versement de ce fonds de concours.

La commune d'Estrées demande à la CAD de modifier comme suit l'affectation de son fonds de concours 2013 :

→ 33 533,91 euros affectés en investissement aux opérations susvisées

→ **2 466,09 euros affectés en réserve**

Il est proposé de modifier la répartition du fonds de concours de la commune d'Estrées/année 2013 selon la demande de celle-ci et de passer un avenant à la convention signée entre la CAD et la commune pour contractualiser le changement d'affectation du fonds de concours.

Les dispositions de cet avenant n°1 sont les suivantes :

→ Le contenu de l'article 2.2 de la convention relatif à la destination du fonds de concours est modifié comme suit

2.2 - Le fonds de concours se répartit en fonctionnement et investissement ou en réserve de la manière suivante :

2.2.1 – Fonctionnement

Montant : /

2.2.2 – Investissement

Montant : **33 533.91 €**

2.2.3 – Mise en réserve

Montant : **2 466.09 €**

→ L'annexe visée à l'article 2 de la convention est remplacée par une nouvelle annexe.

→ Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

→ L'avenant entre en vigueur à compter de sa souscription par les parties.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de modifier selon les termes de la demande de la commune d'Estrées, l'affectation de son fonds de concours / 2013,
- de passer l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours 2013 présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 7

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER),

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Finances

5.3 – Fonds de concours aux communes – Année 2015 – Affectation (6 dossiers déposés)

Dans le cadre de l'adoption du budget 2015, la CAD a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration, conformément aux dispositions de l'article L5216-5.VI du code général des collectivités territoriales :

→ « *Afin de financer **la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement**, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.*

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Les crédits prévus au budget 2015 (comptes 020 657341 et 020 204142) pour l'attribution des fonds de concours s'élèvent à 2 474 000 euros.

Lors de sa réunion précédente en date du 10/04/2015, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation de fonds de concours présentées par les communes suivantes (affectations reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe)

→ BRUNEMONT – FLINES LEZ RACHES – GUESNAIN – LALLAING – LECLUSE – ROOST WARENDIN

Il convient d'instruire à présent les propositions d'affectation déposées par les communes de : **ARLEUX – BUGNICOURT - CANTIN – CUINCY – ESTREES - RAIMBEAUCOURT**

Le tableau joint en annexe présente ces propositions qui sont conformes à la réglementation sur les fonds de concours (notion d'équipement et d'immobilisation corporelle, en investissement et en fonctionnement).

Après adoption de ces proposition, la CAD passera avec chacune des communes concernées une convention qui fixe le montant et la destination du fonds de concours, les échéanciers de réalisation des opérations auxquelles se rattache le fonds de concours et les modalités de paiement du fonds de concours ; les conventions seront établies selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours adoptée par le Conseil communautaire le 24 mai 2013.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation de fonds de concours figurant dans le document joint présentées par les communes de : **ARLEUX – BUGNICOURT - CANTIN – CUINCY – ESTREES - RAIMBEAUCOURT**,

- de déléguer au Président le soin de souscrire directement la convention particulière de fonds de concours à établir avec chacune des communes, selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours et les propositions d'affectation adoptées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 8

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER),

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Finances

5.4 – Fonds Communautaires d'Investissement Solidaire (FCIS) 2012-2014 prorogé – Modification partielle d'affectation du FCIS de la commune d'Estrées

Par délibération en date du 28 juin 2013, le Conseil communautaire a adopté la proposition d'affectation de FCIS déposée par la commune d'Estrées au titre de l'année 2013 :

→ *80 000 euros affectés sur les deux opérations suivantes « Amélioration et sécurisation de la circulation et de la qualité des espaces public – Remplacement de la toiture du clocher de l'église ».*

La commune d'Estrées demande à la CAD de modifier partiellement comme suit l'affectation de son FCIS

→ *80 000 euros affectés sur les deux opérations suivantes : Amélioration et sécurisation de la circulation et de la qualité des espaces public – **Création d'un préau aux écoles***

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de modifier l'affectation du FCIS de la commune d'Estrées selon la demande de celle-ci,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 9

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 35. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Michel SZATNY, M. Gilles POULAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

6 – Personnel

6.2 – Modification du tableau des effectifs – Création de poste

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, la modification exposée ci-après est proposée :

→ Création d'un poste en contrat unique d'insertion à la Direction des Espaces Naturels, en remplacement d'un agent terminant son CUI fin mai 2015.

Les dépenses occasionnées par cette création de poste sont prévues au budget.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la modification exposée précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 10

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 35. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Michel SZATNY, M. Gilles POULAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Cohésion sociale

7.1 – Délibération cadre : Engagement de la Communauté d'Agglomération du Douaisis dans la Politique de la Ville et signature du Contrat de Ville de la CAD 2015-2020

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a porté réforme de la politique de la ville en redéfinissant à la fois le contrat de ville et sa géographie prioritaire d'intervention.

Les finalités sont de :

- Réduire les inégalités profondes et persistantes auxquelles sont confrontés les quartiers en dépit des efforts déployés,
- Redonner à la politique de la ville une meilleure lisibilité, cohérence et efficacité.

Le contrat de ville de nouvelle génération constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville. Il permet de formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires au bénéfice des quartiers défavorisés.

Ce contrat unique permettra de mobiliser l'ensemble des politiques publiques de droit commun autour d'un projet de territoire partagé par tous les acteurs, et d'articuler de façon cohérente les enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain.

→ **Préambule :**

Dans le contexte de réforme nationale de la politique de la ville (loi du 22 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine), la CAD sera signataire du contrat de ville. Cette nouvelle prérogative amène la CAD à définir son rôle aux côtés de l'Etat, des Communes concernées par la Politique de la Ville, du Conseil Régional, du Conseil Département, de la Caisse d'Allocation Familiale, de l'Association Régionale de la Santé, des Bailleurs, de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Douaisis, du Pôle Emploi, et du CHR de Douai.

→ **Le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) : le fruit d'un processus de coproduction**

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, la CAD a souhaité que soit déployée une démarche partenariale de coproduction de son contrat de ville.

A cet effet, HB Etudes & Conseils, cabinet d'études sociologiques et d'accompagnement de projets a été missionné pour accompagner le processus d'écriture de ce contrat de ville.

Dès l'été 2014, un **diagnostic quantitatif et cartographique** a été réalisé par le cabinet Compas afin de rendre compte de la situation du territoire au regard d'indicateurs pertinents et ce, à différentes échelles (ensemble de la CAD, communes en géographie prioritaire et en veille, découpage iris de la géographie prioritaire).

Ce travail a fait l'objet de restitutions et d'échanges en séminaires partenariaux, permettant ainsi d'engager une première étape du processus de coproduction à venir. Il s'en est suivi un processus de travail en plusieurs étapes afin d'aboutir au contrat de ville 2015-2020 :

- En novembre 2014, plus de 70 entretiens individuels et/ ou collectifs ont été réalisés avec les acteurs du territoire afin de **formuler un diagnostic stratégique sur le territoire et identifier les enjeux** à travailler sur chacun des piliers dans le cadre du projet.

- En décembre 2014 et janvier 2015, huit ateliers de coproduction ont associé l'ensemble des acteurs mobilisables selon leurs champs de compétences pour partager le diagnostic et **construire ensemble le Projet Territorial de Développement Social** de la CAD.

- En Février 2015, un **séminaire partenarial** a été organisé pour :

- o Partager l'état d'avancement des travaux engagés depuis octobre 2014 de manière élargie,
- o Echanger et construire des pistes d'actions concrètes sur des sujets ciblés par le projet.

- En février et mars 2015, des auditions ont été conduites avec l'ensemble des signataires et autres partenaires afin de formuler leurs **contributions et engagements** dans le cadre du présent contrat de ville.

- Tout au long de la démarche, **un comité de pilotage** et **un comité technique** rassemblant les principaux signataires ont été mis en place afin de partager et valider les avancées au fil du processus.

→ ***Un contrat de ville 2015-2020 qui s'intègre dans la démarche de projet de territoire de la CAD***

De manière contingente à l'écriture du contrat de ville, la Communauté d'Agglomération du Douaisis a décidé de se doter d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour mettre en place son projet de territoire à 2030.

Le Projet Territorial de Développement Social coproduit à l'occasion de l'écriture du contrat de ville constitue un pan du projet de Territoire.

Outil au service du projet de Développement Territorial de Développement Social, le contrat de ville vise à apporter des réponses appropriées pour lutter contre les ségrégations sociales et urbaines présentes sur les quartiers prioritaires.

→ ***Les échelles d'interventions sur le territoire de la CAD***

Conformément à l'article 5 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la géographie prioritaire a été redéfinie afin de concentrer les moyens et les interventions en direction des quartiers les plus défavorisés :

- Les quartiers prioritaires,
- Les quartiers en veille active,
- Les quartiers vécus,
- Les Zones franches urbaines, devenues récemment « les territoires entrepreneurs ».

L'ancienne géographie prioritaire

Le Douaisis s'est inscrit dès l'origine dans les dispositifs de développement social et urbain mis en œuvre au niveau national et régional :

- Dès 1984, les Épis de Sin-le-Noble ont été retenus au titre du développement social des quartiers,
- De 1989 à 1993, le Pont de la Deûle à Flers-en-Escrebieux et les Épis à Sin le Noble sont concernés par la politique du développement social des quartiers,

- De 1994 à 1999, la politique de la ville est développée à l'échelle de l'agglomération. 14 communes, 30 quartiers, une zone urbaine sensible et neuf zones rurales urbaines sont touchés,
- De 2000 à 2006, la politique de la ville devient le volet social du contrat d'agglomération. Neuf villes sur la Communauté d'Agglomération du Douaisis sont concernées.
- Depuis 2007, 6 communes de l'Arleusis intègrent la nouvelle géographie du CUCS.

Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2014, la politique de la ville couvre sur le territoire de la CAD :

- 3 Zones Urbaines Sensibles (ZUS), réparties sur 6 communes (Auby, Douai, Flers-en-Escrebieux, Roost-Warendin, Sin-le-Noble et Waziers),
- 26 Quartiers CUCS Non ZUS, répartis sur 9 communes (Auby, Dechy, Douai, Flers-en-Escrebieux, Guesnain, Lallaing, Roost-Warendin, Sin-le-Noble et Waziers), qui comptent 54 977 habitants soit 34% de la population de la C.A.D,
- Les Quartiers CUCS HLL (Habitat Léger et de Loisirs), qui sont une spécificité du territoire. 6 communes sont concernées (Arleux, Aubigny-au-bac, Brunémont, Féchain, Hamel et Lécluse).

70 000 habitants habitent dans un quartier CUCS soit 46% de la population totale de la CAD, répartis sur 15 communes.

La nouvelle géographie prioritaire

A partir du 1er janvier 2015, la Communauté d'Agglomération du Douaisis ne compte plus que 6 communes en géographie prioritaire : Auby, Douai, Flers en Escrebieux, Roost Warendin, Sin le Noble, et Waziers.

Ces 6 communes sont maintenues en Politique de la Ville contre 9 communes sortantes, soit une population prioritaire totale de **17 501 habitants** (contre 70 000 habitants dans le cadre du CUCS).

La nouvelle géographie prioritaire « politique de la ville » se réduit à 9 zones intercommunales ou communales. Le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe les périmètres des quartiers prioritaires du territoire de la CAD comme suit :

- La zone de Dorignies – Pont de la Deûle (Douai – Flers en Escrebieux) ;
- La zone de Belleforière – Asturies (Auby – Roost Warendin) ;
- La zone de la Clochette – Notre Dame – Bivouac (Douai, Waziers, Sin le Noble) ;
- La zone des Epis (Sin le Noble) ;
- La zone du Haut Terroir – Le Vivier (Waziers) ;
- La zone Auby Centre ;
- La zone du Faubourg de Béthune (Douai) ;
- La zone de Résidence Gayant (Douai) ;
- La zone de Frais Marais – Haut Terroir (Douai – Waziers).

Les quartiers en veille

Neuf communes sont sortantes de la géographie prioritaire en 2015 :

- La commune de Dechy,
- La commune de Guesnain,
- La commune de Lallaing,
- Les 6 communes de la vallée de la Sensée : Arleux, Aubigny au Bac, Brunémont, Féchain, Hamel et Lécluse.

Il existe également des quartiers qui étaient éligibles dans l'ancienne géographie prioritaire et qui ne le sont plus, même si la commune demeure en géographie prioritaire.

Les quartiers vécus

Les quartiers vécus ne sont pas délimités géographiquement.

Ils correspondent aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent. Ils permettent à un acteur situé hors du quartier réglementaire de bénéficier des crédits spécifiques si son action impacte majoritairement les habitants de ce même quartier.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, il est proposé de ne pas lister de manière exhaustive toutes les structures potentiellement éligibles.

L'éligibilité sera appréciée au regard de son contenu et de sa portée sur les populations des quartiers prioritaires et non en fonction de son appartenance à une liste dite de quartiers vécus.

Néanmoins, une liste restreinte d'équipements et de structures est établie. Celle-ci sera revue annuellement lors de chaque évaluation.

→ **Le Périmètre du Contrat de Ville**

Le Projet Territorial de Développement Social de la Communauté d'agglomération du Douaisis couvre l'ensemble de son territoire. Selon les partenaires et leurs propres critères d'éligibilité, le contrat de ville 2015-2020 couvre différents périmètres :

- Les politiques de droit commun de l'ensemble des partenaires couvrent l'ensemble du territoire de la CAD,
- Les politiques de droit commun seront renforcées sur les territoires en veille (quartiers et communes),
- Les crédits spécifiques politiques de la ville de l'Etat seront concentrés sur les territoires en géographie prioritaire,
- Les crédits spécifiques politique de la ville des autres partenaires couvrent les territoires et géographie prioritaire et en veille.

→ **Le Projet Territorial de Développement Social**

Le Projet Territorial de Développement Social et le Contrat de Ville 2015-2020 s'articuleront autour de 4 orientations co-construites avec les communes et tous les partenaires qui constituent le cadre de référence de l'ensemble des actions qui seront soutenues sur le territoire de l'agglomération au service de la cohésion sociale :

- Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire,
- Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers,
- Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial,
- Axe IV. Les valeurs de la République et la citoyenneté.

Le contrat de ville a été validé lors du COPIL partenarial qui s'est déroulé le 09 avril 2015 co-présidé par le Vice-président délégué à la Cohésion Sociale et Monsieur le Sous-préfet de Douai. Dans ce contexte, il est proposé de signer le contrat de ville entre les différents partenaires du Contrat de Ville, à savoir l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération du Douaisis, les Communes concernées par la Politique de la Ville, la Caisse d'Allocation Familiale, l'Association Régionale de la Santé, des Bailleurs, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Douaisis, le Pôle Emploi, et le CHR de Douai.

Ce contrat de ville comprend :

- Les échelles d'interventions sur le territoire de la CAD
- Diagnostic Territorial de la CAD
- Le projet Territorial de développement social
- Les engagements et les modalités d'intervention des partenaires signataires
- Les déclinaisons territoriales du contrat de ville
- La contribution au volet européen du contrat de ville
- Une gouvernance efficace au service du pilotage stratégique et du partenariat opérationnel
- La fonction d'observation partagée, le suivi et l'évaluation

La signature du contrat de Ville est quant à elle prévue à la fin du mois de juin 2015 par l'ensemble des partenaires.

Sur ces bases et après avis favorable de la Commission Cohésion Sociale et du bureau communautaire, il vous est proposé :

- d'approuver le contrat de ville 2015-2020 présenté en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de ville ainsi que les éventuels avenants y afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 11

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 35. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Michel SZATNY, M. Gilles POULAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Cohésion sociale

7.2 – Programmation Développement Social Durable des Territoires (DSDT) 2015

Depuis sa création en 2002, La Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD), exerce la compétence Politique de la Ville. Elle pilote, sur son territoire et en lien avec l'Etat, la mise en place, le suivi et l'évaluation des dispositifs dits « Politique de la Ville » qui participent à une meilleure cohésion sociale entre les populations, les quartiers prioritaires, les quartiers en veille et les villes inscrites dans le contrat de ville.

L'appel à projet Développement Social Durable des Territoires (DSDT) proposé par la Région Nord Pas de Calais permet de mener des actions innovantes et expérimentales sur deux thématiques, la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et la participation des habitants et vient compléter le panel d'actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Ville.

Les objectifs sont les suivants :

- Accompagner et structurer le développement social des territoires en favorisant l'émergence de démarches participatives donnant une place réelle aux habitants dans les différentes phases de conception, de construction et de mise en œuvre des projets de rénovation urbaine,
 - Développer les capacités à travers des expérimentations locales et des innovations sociales
 - Permettre aux habitants de participer au processus de suivi et d'évaluation des actions publiques conduites, notamment celles relevant d'une proposition directe des habitants.
 - Mobiliser les habitants concernant la veille des dysfonctionnements, la régulation et la construction de projets sur le cadre de vie et l'animation locale.

Suite à un avis favorable de la commission Cohésion Sociale le lundi 19 janvier 2015, il est proposé de valider la programmation suivante.

Action n°1 : « Du miel dans mon quartier » portée par la Communauté d'Agglomération du Douaisis – nouvelle action

L'action se veut novatrice sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Elle reprend la thématique de l'Apiculture déjà présente dans les actions 2014 CUCS « Vivons Sensée » des années précédentes mais en la développant et en l'élargissant à tous les quartiers prioritaires de la C.A.D. Le but de cette action est d'amener les habitants à s'investir dans le développement social et environnemental de leurs quartiers respectifs en les incitant à créer de futurs ruchers dit « collectifs » ou « de quartier » (tout comme on crée des jardins de ce type). Pour cela, il s'agit en collaboration de mettre en place des ruches sur le territoire de la CAD, de faire découvrir aux habitants la faune (les abeilles et les insectes en général), un savoir-faire ancien (l'apiculture) et un aliment de valeur (le miel).

Coût total de l'action : 15 000 €

Part Région : 7 500 €

Part CAD : 7 500 €

Action n°2 : « Partageons sensée » portée par la Communauté d'Agglomération du Douaisis – renouvellement d'action

En continuité des actions «Vivons Sensée» (existante depuis plusieurs années) et «Hutte pédagogique» soutenues dans le cadre du CUCS, il s'agit de proposer une nouvelle action visant à impliquer les habitants des quartiers HLL mais aussi tous les riverains et utilisateurs des lieux. Ces actions se dérouleront sous forme d'animations de réhabilitation de parcelles communales. Le but est de proposer aux habitants de se réapproprier des espaces publics afin de leur redonner leur caractère d'échange et de partage.

Coût total de l'action : 15 000 €

Part Région : 7 500 €

Part CAD : 7 500 €

Action n°3 : « Fonds de Travaux Urbains » portée par la Communauté d'Agglomération du Douaisis – nouvelle action

La mise en place d'un Fonds de Travaux Urbains (FTU) à l'échelle de la CAD a comme ambition de proposer des petits aménagements type mobilier urbain faisant suite à l'action "Un Territoire vu par ses habitants" qui a initié avec des habitants volontaires, des diagnostics en marchant «cadre de vie et nature» et la réalisation de deux cartes (prospective et à caractère touristique). Afin de permettre aux habitants de participer activement au développement de leurs quartiers (notamment les quartiers constituant les deux ZUS), le FTU propose la mise en place d'un comité de gestion composé de techniciens, d'élus et d'habitants validant les actions d'aménagement.

Coût total de l'action : 60 000 €

Part Région : 30.000 €

Part CAD : 30.000 €

Action n°4 : « Découvrir ses droits pour en être acteur » portée par l'association Arlequin – nouvelle action

L'association ARLEQUIN gère un Point Info Famille depuis 2005. Les partenariats se sont étoffés et de plus en plus de référents RSA nous orientent des familles pour les informer et les orienter sur des questions sociales et juridiques. L'objectif de cette action est de permettre aux allocataires d'avoir, en amont, une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs, afin de pouvoir les exercer au mieux.

Coût total de l'action : 8 390 €

Part Région : 5 068 €

Part CAD : 2 172 €

Autres participations : 1 150 €

Action n°5 : « Nous sommes jeunes et parents à la fois » portée par l'association Arlequin – nouvelle action

Aller à la rencontre des maternités précoces (- de 18 ans) et des parents jeunes adultes (dans une situation socioprofessionnelle instable), pour comprendre avec eux les mécanismes, le manque d'information, les désirs, les rêves... qui poussent volontairement ou involontairement des adolescent(e)s et jeunes adultes à devenir parents.

Comment ces jeunes Mères et ces jeunes Pères, se construisent-ils après la naissance de leur enfant ? Quelles sont leurs difficultés ? Leurs désillusions ? Quels impacts sur leur futur professionnel ? Mais aussi leurs espoirs, leurs bonheurs. Sont-ils et comment se sentent-ils accompagnés durant cette période importante pour leur avenir et l'avenir de leur enfant ?

Coût total de l'action : 9 926 €

Part Région : 5 713 €

Part CAD : 2 448 €

Autres participations : 1 765 €

Action n°6 : Mon éco jardin – Accompagnement des Habitants portée par le PACT du Douaisis – renouvellement d'action

Il s'agit d'une reconduction de l'action qui a débuté en 2013. Mon éco Jardin est un projet associé à toute une dynamique de réhabilitation liant l'accompagnement individuel et une démarche collective sur les éco gestes. La finalité étant que l'ensemble du quartier puisse bénéficier d'une amélioration du cadre de vie car l'atelier éco jardin va bien au-delà de l'espace privé des jardins individuels mais vise l'espace et le cadre de vie au sein de la collectivité.

Coût total de l'action : 31 250 €

Part Région : 12.000 €

Part CAD : 3.000 €

Autres participations : 16 250 €

La participation de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'élève à 52 620 €.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la programmation DSST 2015 précédemment présentée (sous réserve des avis définitifs de la commission permanente de juillet 2015 du Conseil Régional),
- de prendre en charge les participations financières de la CAD visées dans la présente programmation,
- de conditionner le versement de chaque participation de la CAD à l'obtention par le demandeur des subventions visées dans la présente programmation et afférentes à son projet,
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer tout acte s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 12

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 35. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Michel SZATNY, M. Gilles POULAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Cohésion sociale

7.3 – Programmation Education Populaire 2015

Depuis sa création en 2002, la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD), exerce la compétence Politique de la Ville. Elle pilote, sur son territoire et en lien avec l'Etat, la mise en place, le suivi et l'évaluation des dispositifs dits « Politique de la Ville » qui participent à une meilleure cohésion sociale entre les populations, les quartiers prioritaires, les quartiers en veille et les villes inscrites dans le contrat de ville.

L'appel à projet Education Populaire proposé par la Région Nord Pas de Calais permet d'accompagner des actions qui favorisent le développement de modes de consommation plus responsables qui placent le citoyen comme l'acteur essentiel du changement.

Les objectifs sont les suivants :

- Mettre en place des actions de sensibilisation à la consommation responsable et l'animation de lieux d'échanges pour prévenir les risques et dérives liés à la consommation au quotidien (actions de type école des consommateurs),
- Encourager les projets collectifs locaux sur la consommation responsable,
- Développer de nouvelles formes de consommation : initiatives développant la consommation collaborative, la mutualisation de biens ou de services, le réemploi,
- Lutter contre le surendettement : actions de prévention du surendettement, des risques et dérives liés à la consommation du quotidien.

Suite à un avis favorable de la commission Cohésion Sociale le lundi 19 janvier 2015, il est proposé de valider la programmation suivante.

Action n°1 : « Ecole des consommateurs HLL » portée par le PACT – renouvellement d'action

→ *Reconduction de l'action qui était financée au titre du CUCS (depuis plus de 5 années).*

Il s'agit de valoriser un groupe de personnes qui s'informe et échange autour des thèmes de la vie quotidienne (habitat, accès aux droits, santé et gestion d'un budget). Cette action permet aux participants de devenir des consommateurs citoyens, responsables et solidaires (30 séances en période scolaire).

Coût total de l'action : 19 000 €

Part Région : 4 000 €

Part CAD : 4 000 €

Autres participations : 11 000 €

La participation de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'élève à 4 000 €.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la programmation Education Populaire 2015 précédemment présentée (sous réserve des avis définitifs de la commission permanente de juillet 2015 du Conseil Régional),
- de prendre en charge la participation financière de la CAD visée dans la présente programmation,

- de conditionner le versement de cette participation de la CAD à l'obtention par le demandeur des subventions visées dans la présente programmation et afférentes à son projet,
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer tout acte s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 13

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 35. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Michel SZATNY, M. Gilles POULAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – Trame verte

10.1 – Aménagement et gestion du lac de Cantin - Convention de partenariat pour le pâturage extensif des parcs de contention – M. DEWALLE

Le site du lac de Cantin dispose de 3 parcs de pâturage d'une surface totale de 9.12 ha.

Ces parcs ont pour vocation le maintien de la biodiversité sur les parcelles concernées.

La gestion de ces 9.12 ha par les animaux présente deux avantages :

- la réduction des boisements pionniers (saules et boulots) propice à la préservation des espèces protégées,
- la réduction des frais de fonctionnement.

Il est proposé de mettre à disposition, à titre gratuit, les parcs de pâturage à M. DEWALLE, éleveur BIO de vache de race « ROUGE FLAMANDE ».

Pour assurer la gestion conservatoire du milieu, la mise à disposition sera effectuée selon les termes détaillés ci-après :

- 3 génisses de deux ans seront présentes sur le site,
- une rotation sera effectuée sur les 3 parcs,
- la convention est établie pour l'année 2015.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais, co-gestionnaire du site, sera également signataire de la convention présentée en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la convention jointe CAD/CEN/M. DEWALLE,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 14

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 35. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Michel SZATNY, M. Gilles POULAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – Trame verte

10.2 – Avenant aux conventions avec les sociétés de chasse locales pour la régulation du lapin de Garenne (Société de chasse de Cantin, le Groupement Cynégétique de Cantin)

Suivant délibération en date du 20 décembre 2013, le Conseil communautaire a approuvé la passation de conventions de un an renouvelable deux fois pour la régularisation du lapin de Garenne sur les sites dont la C.A.D. s'est portée acquéreur :

- le site du Grand Mont
- le site du lac de Cantin
- l'ancien terrib Calcia
- les délaissés des Voies Navigables de France le long du canal de la Sensée.

Les 2 sociétés de chasses locales concernées par les conventions de chasses passées sont :

- La société de chasse de Cantin
- Le groupement cynégétique de Cantin

Certaines espèces telles que les lapins de Garenne prolifèrent sur ces parcelles. Ils sont devenus une espèce nuisible source de dégradations des parcelles agricoles avoisinantes. Au vu des **dégâts occasionnés chaque année sur les champs en bordure des différents sites**, en particulier les champs proches du site du lac de Cantin, il est important de poursuivre la politique de régulation des populations de lapins.

Il est proposé aujourd'hui de signer des avenants aux conventions passées avec les sociétés de chasse ayant l'autorisation de chasser sur le site du lac de Cantin : la société de chasse de Cantin et le groupement cynégétique de Cantin.

Pour la société de chasse de Cantin et le groupement cynégétique de Cantin, l'avenant modifie l'article 3 « respect du site du lac de Cantin » de la convention en cours de validité en **autorisant la chasse au fusil une journée sous certaines conditions**. Cette proposition d'avenant a fait l'objet d'un accord lors du comité de gestion du site du lac de Cantin du 23 janvier 2015 :

Modification de l'article 3 : Respect du site du lac de Cantin

La chasse sera effectuée :

- *sur autorisation préalablement demandée à la CAD,*
- *sans fusils sauf une journée durant la campagne de chasse de l'hiver 2015-2016 sur le site du lac de Cantin. Une vigilance sera à apporter sur le respect des règles de sécurité pour la chasse au fusil puisqu'il y a des animaux dans les parcs de pâturage du site du lac de Cantin, des visites du site, des habitations en bordure de site et le terrain est escarpé. La date de cette session de chasse sera préalablement définie d'un commun accord entre la CAD et la société de chasse. Suite au bilan de cette journée, une nouvelle journée de chasse au fusil pourra être programmée l'année suivante.*

Le reste de la convention reste inchangé.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de passer les 2 avenants dont le contenu est présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer ces avenants et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 15

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 35. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Michel SZATNY, M. Gilles POULAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRES.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

11 – Développement rural

11.1 – Dégâts causés aux cultures de M. & Mme DELPLANQUE par des lapins à proximité du lac de Cantin - Conclusion d'une convention de transaction pour indemnisation

A la suite de dommages occasionnés par des lapins de garenne sur une parcelle de blé de 2ha97 située lieudit « Le Bef » sur le territoire de Cantin (*semis réalisé en octobre 2014*), M. et Mme DELPLANQUE, exploitants agricoles, domiciliés 33 rue du Marais à GOEULZIN (59169) ont fait appel à leur assureur afin d'obtenir réparation.

Ces derniers ont ensuite engagé une action en responsabilité contre la Communauté, propriétaire du site voisin du Lac de Cantin sur lequel on constate la présence de lapins de garenne.

Les expertises réalisées sur place ont établi le lien de causalité direct entre la présence de lapins sur le site du lac et les dommages causés aux cultures, et ont mis en évidence le fait que les mesures prises par notre collectivité afin d'enrayer ce fléau se sont avérées insuffisantes :

- clôtures,
- reprise et introduction de lapins dans l'Avesnois par la Fédération de chasse du Nord,
- interventions de sociétés de chasse -opérant sur ce secteur- tous les 15 jours et ce, durant toute la période d'ouverture de la chasse.

De plus, la Communauté ne peut pas justifier à l'heure actuelle qu'elle ait mis en place de nouveaux dispositifs pour tenter de limiter les dégâts causés par ces lapins aux cultures voisines, comme l'implantation de clôtures efficaces (*les lapins passant en-dessous car elles ne sont pas enterrées*) ou la mise en place de cultures permettant l'alimentation des lapins. Cette possibilité avait été envisagée mais ne peut se faire compte tenu de la configuration des lieux (présence en amont d'un talus) et du coût de ces opérations dont l'efficacité n'est malheureusement pas garantie.

Le Comité de gestion du lac qui s'est réuni en janvier 2015 a validé la mise en place de nouvelles mesures de régulations qui seront expérimentées lors de la prochaine saison de chasse.

Compte tenu de la récurrence de dommages similaires et de leur origine, notre assureur considère que ce type de sinistre n'a pas de caractère aléatoire et nous a dès lors informés par courrier en date du 3 juillet 2014 que ces dégâts ne pourraient plus faire l'objet d'une prise en charge.

Dès lors, il en résulte que la CAD doit s'acquitter directement du préjudice dont le montant a été évalué lors de l'expertise à 1 485 € TTC.

La Communauté est responsable de ces dommages et il convient donc de répondre favorablement à la demande d'indemnisation de M. et Mme DELPLANQUE pour compenser les dégâts subis par ces agriculteurs au niveau de leurs cultures de blé.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le versement d'une indemnité de 1 485 € à M. et Mme DELPLANQUE, exploitants agricoles, en dédommagement du préjudice subi, et la conclusion d'une transaction, en application des articles 2044 et suivants du Code Civil, pour permettre le versement de cette somme,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 16

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 35. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Michel SZATNY, M. Gilles POULAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRES.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

12 – Assainissement

12.1 – Avenant n°1 à la Convention CAD/NOREADE/Société des Eaux du Nord pour le recouvrement de la redevance d'assainissement sur le périmètre : Arleux, Brunémont, Bugnicourt, Cantin, Erchin, Estrées, Féchain, Férin, Goeulzin, Guesnain, Hamel, Lécluse, Roucourt et Villers au Tertre

Dans le cadre de la mise en concurrence de son contrat de délégation de service public pour le service d'assainissement, la CAD a contractualisé avec la société des Eaux du Nord pour l'exploitation du service à partir du 1^{er} juillet 2013.

En application des dispositions des articles R. 2333-131 à 132 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et L. 1331-8 du Code de la Santé Publique, la CAD a par délibération, institué une redevance d'assainissement collectif et non-collectif dont elle a confié le recouvrement à la société des Eaux du Nord.

Noréade assure la facturation du service de distribution d'eau potable sur les communes de Cuincy, Esquerchin, Lambres-lez-Douai et Lauwin-Planque. Ainsi suivant délibération du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2013, une convention a été mise en œuvre entre la CAD, Noréade et la Société des Eaux du Nord en application de l'article R. 2333-128 du CGCT, pour recouvrer les redevances.

Au 1^{er} janvier 2015, conformément aux termes du contrat, la Société des Eaux du Nord a étendu le périmètre de la délégation qui lui a été confié aux UT d'Arleux et de Sin le Noble. Il est donc nécessaire de passer un avenant n°1 à la convention afin d'étendre Le recouvrement de la redevance assainissement sur les communes de ces UT où l'eau potable est desservie par Noréade.

A l'issue du recouvrement par le distributeur d'eau potable des diverses parts, il sera procédé au reversement des parts « délégataires » et « collectivité ».

L'avenant 1 à la convention CAD/NOREADE/SEN est présenté ci-après :

Article 1 : Nature des modifications

Il est proposé d'étendre le territoire mentionné dans l'exposé de la convention initiale et d'y ajouter les communes d'Arleux, Brunémont, Bugnicourt, Cantin, Erchin, Estrées, Féchain, Férin, Goeulzin, Guesnain, Hamel, Lécluse, Roucourt et Villers au Tertre.

Article 2 : Limite de l'avenant

Toutes les clauses de la convention initiale qui ne sont pas modifiées par le présent avenant restent applicables

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter l'avenant 1 à la convention CAD/NOREADE/SEN présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 17

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 35. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Michel SZATNY, M. Gilles POULAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

12 – Assainissement

12.2 – Réseau Idéal – 5^{ème} forum national sur la gestion durable des eaux pluviales – Subvention de la CAD

Dans le cadre de la 5^{ème} édition du forum national sur la gestion durable des eaux pluviales, la CAD s'est associée à l'évènement pour lequel le Douaisis fait office de vitrine en démontrant son avance dans ce domaine de compétence et son savoir-faire en matière de techniques alternatives.

La CAD s'est engagée à participer financièrement à hauteur de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC versés en une seule fois et non renouvelable à l'association RESEAU IDEAL.

La CAD récupèrera 6 000 € de TVA dans sa déclaration mensuelle de TVA et l'association RESEAU IDEAL devra reverser sur les 36 000 € perçus 6 000 € au Trésor Public.

Le programme et le budget de ce forum qui s'est tenu les 18 et 19 mars 2015 sont présentés en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de décider de l'octroi de cette subvention dont les crédits sont prévus au budget annexe Assainissement de la CAD,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention de subvention qui doit être passée entre la CAD et l'association RESEAU IDEAL ainsi que tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 18

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 35. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Michel SZATNY, M. Gilles POULAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRES.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

13 – Eau potable

13.2 – Attribution du marché de travaux de renouvellement des canalisations et branchements d'eau potable, mise en conformité des branchements assainissement et réalisation d'une tranchée commune Rue de la Madeleine et rue St Jacques à Douai – Marché n°2015-042 - Délégation au Président

Le présent marché a pour objet des travaux de renouvellement des canalisations et branchements d'eau potable, mise en conformité des branchements assainissement et réalisation d'une tranchée commune avec ERDF rue de la Madeleine et rue St Jacques à Douai.

Ce marché sera passé en groupement de commande avec ERDF, la convention est en cours d'établissement. La CAD a été désignée coordinateur du groupement et assurera à ce titre la signature, la notification et le suivi d'exécution du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Le marché est estimé à 333 235 € HT dont 32 660 € HT pour la part ERDF.

Compte tenu du montant, la procédure suivie sera la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

La dépense correspondante est prévue à l'article n°2315 du budget annexe eau potable.

Le marché dont l'attribution ressort de la compétence du Bureau en raison de son montant, doit être impérativement opérationnel en juin 2015 pour les raisons suivantes :

→ les travaux doivent démarrer, à la demande de la ville de Douai, après les fêtes de Gayant et le remblaiement de la tranchée principale être effectué avant le 21 août 2015.

En l'absence de réunion de bureau avant le 18 juin 2015, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de déléguer au Président les décisions d'attribution et de souscription de ce marché, conformément aux dispositions de l'article L5211.10 du Code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 19

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 35. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Michel SZATNY, M. Gilles POULAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

14 – Voirie

14.1 – Protocole transactionnel entre la CAD et le SMTD suite à dégradation de la voirie communautaire desservant Gayant Expo

Le SMTD a réalisé un mur de soutènement lors des travaux d'aménagement du Pont de Lille ; mur de soutènement situé entre la Route de Tournai et la voie principale de desserte de Gayant Expo.

La réalisation de cet ouvrage d'art a entraîné des dégradations sur la voirie CAD desservant Gayant Expo, dégradations qui n'ont jamais faits l'objet de réfection.

La C.A.D. va réaliser les travaux d'aménagement du Giratoire Gayant Expo, ainsi que la réfection de la voirie et des trottoirs adjacents.

Le coût total des travaux d'aménagement du Giratoire Gayant Expo est estimé à la somme de 101 550.36 € TTC, dont participation du SMTD à hauteur de 4896.22 € TTC au titre de l'opération de réfection de la voirie le long du mur de soutènement et participation CAD à hauteur de 96 769.56 € TTC.

Il convient de passer une convention de transaction CAD/SMTD pour le remboursement à la C.A.D. de l'ensemble des frais supportés au titre de l'opération de réfection de la voirie le long du mur de soutènement.

Cette convention de transaction, établie conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du code civil, prévoit les dispositions suivantes :

→ Le SMTD s'oblige à verser à la CAD pour solde de tout compte, une indemnité forfaitaire, globale et définitive, toute taxe comprise de 4 896,22 €. Cette somme sera payable en une fois dès la signature de la convention.

→ En contrepartie du parfait paiement de cette somme par le SMTD, la CAD :

- renonce irrévocablement à toute instance ou action passée, présente ou future qui tirerait sa cause de l'objet ou des motifs de la convention,
- s'interdit et renonce à effectuer quelque réclamation ou demande d'indemnisation que ce soit au SMTD, du chef de l'objet ou des motifs de la convention, y compris au titre de tout autre frais dont il aura irrévocablement fait son affaire personnelle.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser ou mon délégué à signer le protocole d'accord transactionnel présenté ci-dessus,
- de m'autoriser ou mon délégué à signer toutes les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 20

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 35. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Michel SZATNY, M. Gilles POULAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRES.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

15 – Electrification

15.1 – Electrification urbaine – Commune de Lauwin Planque : Travaux d'enfouissement de réseaux rue du Marais - rue de la Borne St Maur – rue du Calvaire – Demande de subvention ERDF – Participation de la commune

La Commune de Lauwin Planque a sollicité la C.A.D dans le cadre de sa compétence Electrification/Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité afin d'établir les dossiers de demande de subvention auprès d'ERDF au titre des crédits prévus à l'Article 8 du contrat de concession CAD/ERDF/EDF« Amélioration esthétique » dans le cadre de travaux d'enfouissement d'un réseau de basse tension aérien concernant plus particulièrement la rue du Marais, la rue du Calvaire et Borne Saint-Maur.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

**ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ERDF /
RUE DU MARAIS, RUE DU CALVAIRE et BORNE ST MAUR**

DEPENSES TOTALES € HT :	209 844.60 €
SOIT € TTC	251 813.52 €
RECETTES :	
ARTICLE 8 40 % (maximum) :	83 937.84 €
Récupération TVA :	41 968.92 €
Participation (minimum) de la Commune (au titre des travaux d'enfouissement) :	<u>125 906.76 €</u>
TOTAL € TTC	251 813.52 €

Si la répartition au titre de l'article 8 du contrat de concession ne permettait pas le financement à 40% tel qu'affiché ci-dessus, la Commune prendrait alors en charge la différence.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser à solliciter ERDF pour sa participation au titre de l'Article 8 du contrat de concession,
- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser la perception de la participation financière de la Commune en considération notamment de la participation financière effective d'ERDF,
- de m'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 21

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 35. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Michel SZATNY, M. Gilles POULAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRES.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

15 – Electrification

15.2 – Electrification urbaine – Commune de Douai : Travaux d'enfouissement de réseaux rue Albergotti – Demande de subvention ERDF – Participation de la commune

La Commune de Douai a sollicité la C.A.D dans le cadre de sa compétence Electrification/Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité afin d'établir les dossiers de demande de subvention auprès d'ERDF au titre des crédits prévus à l'Article 8 du contrat de concession CAD/ERDF/EDF « Amélioration esthétique » dans le cadre de travaux d'enfouissement d'un réseau de basse tension aérien concernant plus particulièrement la rue Albergotti.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

**ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ERDF /
RUE ALBERGOTTI**

DEPENSES TOTALES € HT :	120 000.00 €
SOIT € TTC	144 000.00 €
RECETTES :	
ARTICLE 8 40 % (maximum) :	48 000.00 €
Récupération TVA :	24 000.00 €
Participation (minimum) de la Commune (au titre des travaux d'enfouissement) :	<u>72 000.00 €</u>
TOTAL € TTC	144 000.00 €

Si la répartition au titre de l'article 8 du contrat de concession ne permettait pas le financement à 40% tel qu'affiché ci-dessus, la Commune prendrait alors en charge la différence.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser à solliciter ERDF pour sa participation au titre de l'Article 8 du contrat de concession,
- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser la perception de la participation financière de la Commune en considération notamment de la participation financière effective d'ERDF,
- de m'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 22

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 35. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Michel SZATNY, M. Gilles POULAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

16 – ARKEOS

16.1 – Boutique du musée ARKEOS – Modification des tarifs

Plusieurs produits viennent d'être proposés à la vente à la boutique du musée. Il s'agit de documents d'histoire locale liés à la bataille de Mons-en-Pévèle en 1304 et édités par l'association locale avec laquelle nous envisageons des partenariats.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de vendre le DVD selon la tarification déjà adoptée pour les libraires soit 30 % de remise (prix de vente public conseillé à 10 €)
- de vendre le jeu de cartes de la bataille aux mêmes conditions, soit 30 % de remise sur le prix public (prix de vente public conseillé à 5 €)
- de décider d'appliquer cette règle (25% minimum sur le prix public conseillé) pour tous les jeux éducatifs et de les mettre en vente au prix public conseillé,
- de m'autoriser, ou mon délégué, à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 23

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 35. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Michel SZATNY, M. Gilles POULAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRES.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

16 – ARKEOS

16.2 – Signature du marché de Gardiennage et de Sécurité pour le Musée Arkéos – Marché n°2015-033 – Délégation au Président

Le présent marché a pour objet la fourniture de prestations de sécurité des biens et des personnes avec la réalisation de prestations de gardiennage sur le bâtiment Musée Arkeos, 4401 route de Tournai à Douai

Le marché est traité à prix mixtes :

- Il fera l'objet d'un prix global et forfaitaire pour les prestations de gardiennage de nuit et des jours fériés,
- Les besoins supplémentaires de gardiennage, surveillance et sécurité des biens et des personnes seront traités à bons de commande conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics sans montant minimal et avec un montant maximal annuel défini ainsi :

→ Montant maximal : 60 000 € HT/an

La partie à prix global et forfaitaire est estimée à 100 000 € HT/an.

La prestation sera à exécuter entre le 1^{er} juillet 2015 (19h00) et le 1^{er} juillet 2016 (09h30). La partie à bons de commande également.

Ce marché est conclu pour une durée de un an.

Il pourra être renouvelé deux fois par reconduction expresse pour une durée de douze mois. Le pouvoir adjudicateur informera le titulaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa décision de reconduire ou pas le marché dans un délai de un mois avant sa date d'expiration.

La durée du marché ne pourra excéder trois ans.

S'agissant d'une prestation de service non mentionnée à l'article 29 du code des marchés publics, la procédure suivie est la procédure adaptée conformément aux articles 28 et 30 du code des marchés publics.

Cependant, compte tenu du montant estimé du marché, celui-ci sera attribué par la Commission d'Appel d'offres.

La dépense correspondante est prévue à l'article n°6282 du budget annexe Arkeos.

Le marché dont l'autorisation de signature ressort de la compétence du Bureau en raison de son montant, doit être impérativement opérationnel au 1^{er} juillet 2015, le marché actuel prenant fin à cette même date.

En l'absence de réunion de bureau avant le 18 juin 2015, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de déléguer au Président la décision de signer ce marché, conformément aux dispositions de l'article L5211.10 du Code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 24

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 35. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Michel SZATNY, M. Gilles POULAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRES.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Questions diverses

18.2 – Modification de la représentation de la CAD au SYMEVAD suite à la modification des statuts du syndicat - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant

Par délibération du 18/04/2014, le Conseil communautaire a élu les représentants de la CAD au SYMEVAD (Syndicat mixte d'élimination et de valorisation des déchets des communautés d'agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et de la communauté de communes Osartis) au regard des dispositions des statuts du SYMEVAD en vigueur à cette date :

→ 1 représentant par EPCI par tranche engagée de 15000 habitants, chaque représentant titulaire disposant d'un suppléant, soit 11 représentants titulaires et 11 représentants suppléants pour la CAD

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Jean-Claude DHALLUIN	M. Christian COURTECUISSÉ
M. Didier TASSEL	M. Pascal GEORGE
M. Lionel BLASSEL	M. Francis FUSTIN
Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER	M. Alain WALLART
M. Jean-Jacques PEYRAUD	M. Alain FICQUET
M. Patrick MERCIER	M. Alfred BOULAIN
M. Martial VANDEWOESTYNE	M. Bernard GOULOIS
M. Jackie AVENEL	Mme Anne-Josèphe RIFFELAERE
M. Gilles POULAIN	Mme Claudine HOUDET
M. Jean-Paul COPIN	M. Romuald SAENEN
M. Jacques ELIAS	M. Jean-Pierre ZYMELHA

A la suite de cette élection, le SYMEVAD a fait l'objet d'une procédure de modification statutaire approuvée par son comité syndical le 13/10/2014, par le Conseil communautaire de la CAD le 19/12/2014 et par arrêté préfectoral en date du 03/04/2015.

Suivant les nouveaux statuts du SYMEVAD (article 11.1), la représentation des EPCI s'établit désormais comme suit :

→ 1 représentant par EPCI par tranche engagée de 13 000 habitants, chaque représentant titulaire disposant d'un suppléant, **soit 12 représentants titulaires et 12 représentants suppléants pour la CAD** (au lieu de 11)

Après avis favorable du bureau, il est par conséquent proposé, au Conseil communautaire de procéder à l'élection d'un douzième représentant titulaire et d'un douzième représentant suppléant

Pour l'élection de ces 2 représentants, le choix de l'organe délibérant de la CAD peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre, conformément aux dispositions de l'article L5711-1 du CGCT. Les représentants sont élus au scrutin secret et uninominal, à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Au terme de la procédure d'élection, sont nommés à l'unanimité, au premier tour :

- **M. Henri COUELLE en qualité de représentant titulaire,**
- **M. François DEBSKI en qualité de représentant suppléant.**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 25

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 35. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Michel SZATNY, M. Gilles POULAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Questions diverses

18.3 – Représentation de la CAD à la SPL Ruches d'entreprises Nord de France - Modification

Par délibération en date du 18/10/2013, le conseil communautaire a approuvé l'entrée de la CAD dans le capital de la SPL « Ruches d'entreprises Nord de France » ainsi que l'achat consécutif de 45 actions de 1 000 euros chacune.

Cette SPL a pour objet la promotion et le soutien de la création d'entreprises sur le territoire de ses membres, ainsi que la gestion des biens immobiliers qui y sont dédiés. En sont actionnaires :

- le Département du Nord (51% du capital de la SPL)
- la Métropole Européenne de Lille (17,5% du capital de la SPL)
- la communauté urbaine de Dunkerque (4,5% du capital de la SPL)
- la communauté d'agglomération Porte du Hainaut (4,5 % du capital de la SPL)
- la communauté d'agglomération du Douaisis (4,5 % du capital de la SPL)
- la communauté d'agglomération de Valenciennes (4,5 % du capital de la SPL)
- la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre (4,5 % du capital de la SPL)
- la communauté de communes du Caudrésis-Catésis (4,5 % du capital de la SPL)
- la communauté de communes du Sud Avesnois (4,5 % du capital de la SPL)

Le représentant de la CAD au sein du conseil d'administration de la SPL est M. Christian POIRET (délibération du Conseil communautaire du 18/04/2014).

Le Département vient de désigner ses représentants au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'administration de la SPL ; M. Christian POIRET est désigné pour siéger au Conseil d'administration.

Après avis favorable du bureau, il est par conséquent proposé que le Conseil communautaire désigne un autre administrateur que M. Christian POIRET ainsi qu'un suppléant.

Ces désignations se font dans les conditions de droit commun présidant aux délibérations du conseil, à la majorité absolue des suffrages exprimés et à bulletin secret. Le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret dans le cadre de ces désignations (article L 2121-21 du CGCT).

Le conseil communautaire,

- DECIDE à l'unanimité, suivant les dispositions prévues à l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au vote au scrutin secret pour les désignations à opérer,

- ELIT à l'unanimité,

→ **M. Martial VANDEWOESTYNE en qualité de représentant titulaire,**

→ **M. Didier TASSEL en qualité de représentant suppléant.**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2015

29/05/2015 - 26

Date de la convocation : 22 Mai 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 35. Pouvoirs : 8

Le vendredi 29 Mai 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Nadia BONY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Monique PARENT (pouvoir à M. Francis FUSTIN), M. Martial VANDEWOESTYNE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Alfred BOULAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN).

EXCUSÉS :

M. Christian COURTECUISSÉ, M. Guy CANNIE, M. Christian ENTEM, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, Mme Johanne MASCLÉ, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Michel SZATNY, M. Gilles POULAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPRES.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Questions diverses

18.5 – Adhésion de la CAD à l'association Seine Nord Europe

L'Association Seine Nord Europe, créée en 1995, regroupe des collectivités territoriales, des organismes socio professionnels, des chambres consulaires et des personnalités mobilisées en faveur du grand projet de canal Seine Nord Europe.

L'objectif de l'Association est de promouvoir et de soutenir auprès des pouvoirs publics et de l'opinion, la réalisation de Seine Nord Europe, liaison fluviale à grand gabarit reliant le bassin parisien au canal Dunkerque-Valenciennes, long d'une centaine de kilomètres depuis Janville (au Nord de Compiègne) jusqu'à Aubencheul-au-Bac, près de Cambrai, et au-delà au grand réseau fluvial du nord-ouest européen.

Chaque étape clé du projet a donné lieu à une forte implication de l'association : procédures de consultation et de concertation sur l'avant-projet sommaire, participation aux Comités consultatifs, lancement de l'enquête publique, réévaluation de la demande de subventions européennes, participation à la mobilisation des acteurs européens, sensibilisation des équipes gouvernementales... et création de nouveaux outils de communication.

De nombreux membres ont dernièrement adhéré à cette association qui œuvre pour ce grand projet ; en 2014 : le conseil général du Nord, la ville d'Arras, la ville de Béthune, la ville de Péronne, la Communauté d'agglomération Artois Flandres, la Communauté d'agglomération de Cambrai, la Communauté de communes du Caudrésis Catésis, la communauté de communes de Haute Somme, la communauté de communes du pays Neslois, la communauté de communes du pays de Valois, la Métropole Européenne de Lille...et en 2015, la ville de Douai (la liste complète des adhérents est jointe en annexe).

Il est proposé que la CAD adhère également à cette association dont les statuts sont présentés en annexe.

La cotisation d'adhésion pour l'année 2015 s'élève à 3 000 euros.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- de décider de l'adhésion de la CAD à l'association Seine Nord Europe,
- de verser la cotisation annuelle pour 2015 et les années suivantes à l'association Seine Nord Europe,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget général article 6281,
- de désigner le représentant de la CAD à l'association,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

La désignation du représentant de la CAD se fait dans les conditions de droit commun présidant aux délibérations du conseil, à la majorité absolue des suffrages exprimés et à bulletin secret. Le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret dans le cadre de cette désignation (article L 2121-21 du CGCT).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ par le Conseil qui décide unanimement, suivant les dispositions prévues à l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au vote au scrutin secret pour la désignation à opérer, puis élit à l'unanimité, M. Jean-Paul FONTAINE en qualité de représentant de la CAD.

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET